



Commune d'ESSOMES-SUR-MARNE

1 rue de l'Abbaye

02400 Essômes-sur-Marne

Téléphone : 03 23 83 08 31 – Télécopieur : 03 23 69 91 27

02400 ESSÔMES-SUR-MARNE

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 JUIN 2019**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 28 mai dernier, le conseil municipal est de nouveau convoqué et peut valablement délibérer, sans condition de quorum.

Présents : M. Jean-Paul CLERBOIS M. Jean-Paul BERGAULT M. Éric BREME
M. Gilles BUCQUET M. Jean-Marc FABIANSKI M. Louis FORJAN
M. Pascal FREUDENREICH Mme Carine GATTEAU Mme Isabelle HUOT
Mme LOPPIN Danielle

Pouvoir : M. Jean-Paul BERGAULT à M. FORJAN

A été nommé secrétaire : M. Eric BREME.



Ordre du jour :

Administration générale

- 040 : Convention d'occupation de locaux à titre gracieux avec la société d'horticulture de Château-Thierry
- 041 : Signature d'un avenant n°1 à la convention pour la télétransmission des actes administratifs
- 042 : Restauration et entretien du Clignon et ses affluents : avis sur l'enquête publique
- 043 : Acquisition d'une boîte à livres via le Lions Club de Château-Thierry / Validation

Personnel

- 044 : Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) / Abrogation de la délibération n°57/2015
- 045 : Mission de coordination pour le recensement de la population / Versement d'une indemnité
- 046 : Renouvellement de l'agrément pour le service civique
- 047 : Modification du tableau des emplois

Finances

- 048 : Budget principal / Ouverture d'une ligne de trésorerie
- 049 : Fonds de Concours Intercommunal / Demande de subvention à la CARCT
- 050 : GRDF / Redevance 2019 pour l'occupation du domaine public communal
- 051 : Acquisition d'une parcelle / Monsieur Ruckebusch

Travaux

- 052 : Réalisation d'un rond-point CHARLIER-ALDI / Etude de faisabilité
- 053 : Travaux de création d'un réseau pluvial rue de la Marne / Lancement de l'appel d'offres
- 054 : Location de l'appartement situé au hameau de Monneaux (41b rue Hector Papelard) à Madame et Monsieur PINCHON



Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2019 :

Le procès-verbal de la séance du 2 mai dernier n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

Information en début de séance :

Monsieur le Maire informe l'assemblée du retrait du point n°052 portant sur une demande de subvention à la DRAC pour l'abbatiale. Les estimations n'ayant pas été finalisées, ce point est donc reporté à une date ultérieure.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- **040/2019 : Convention d'occupation de locaux à titre gracieux avec la société d'horticulture de Château-Thierry**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une convention d'occupation d'un local du jeu d'arc d'une superficie de 25 m², est proposée à la société d'horticulture de Château-Thierry, à titre gracieux.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les termes de la convention (*identique à celle signée avec l'étoile cycliste*) et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- **041/2019 : Signature d'un avenant n°1 à la convention pour la télétransmission des actes administratifs**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a, par délibération en date du 19/10/2006, décidé de télétransmettre ses actes administratifs (délibérations, arrêtés, décisions).

Il s'agit de transmettre par voie électronique les actes de la commune, soumis au contrôle de légalité.

Dans ce cadre, une convention avec la préfecture a été signée.

Un changement d'opérateur, à compter du 1^{er} février 2019, nécessite d'établir un avenant n°1 à cette convention afin de préciser le nom du nouveau prestataire. Il s'agit de la société JVS MAIRISTEM.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention pour la télétransmission des actes administratifs.

- **042/2019 : Restauration et entretien du Clignon et ses affluents / Avis sur l'enquête publique**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'ouverture d'une enquête publique sur la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement concernant le programme pluriannuel de restauration et d'entretien du Clignon et de ses affluents présentées par le syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon.

Cette enquête, se déroule à la mairie depuis le 14 mai et s'achèvera le 14 juin prochain.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable sur la demande de déclaration évoquée ci-dessus.

○ **043/2019 : Acquisition d'une boîte à livres via le Lions Club de Château-Thierry / Approbation**

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 20 mars 2019 approuvant l'acquisition d'une boîte à livres, via le Lions Club de Château-Thierry, et l'autorisant à signer la convention correspondante.

La convention prévoit notamment la livraison de la boîte à livres, par le Lions Club, avant la rentrée scolaire prochaine du mois de septembre, permettant d'organiser une inauguration avec les élèves, leurs professeurs, les élus et la presse. Le lieu d'implantation sera le square de l'école de la cote 204.

Une boîte à livres coûte 470 euros TTC. Il est proposé que la commune participe pour son acquisition, à hauteur de la moitié de son coût, soit 235 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la participation financière de la commune pour l'acquisition de la boîte à livres, les crédits étant inscrits au budget communal.

PERSONNEL

○ **044/2019 : Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) / Abrogation de la délibération n°57/2015**

Il est rappelé que par délibération en date du 2 juin 2015, le conseil municipal approuvait le versement de l'IAT (Indemnités d'Administration et de Technicité) aux agents de manière mensuelle et proratisée en fonction de la présence de l'agent.

Ainsi, un agent en arrêt maladie ne perçoit pas cette indemnité le temps de son absence.

L'abrogation de la délibération sur le versement de la prime annuelle a conduit la commission du personnel à réfléchir sur une nouvelle manière de verser la prime aux agents, de manière à ne pas les léser.

Il a été convenu un versement mensuel, à compter du mois de mai. Pour atteindre l'équivalent de la moitié de la prime, autrefois versée au mois de juin, les agents se verront accorder une IAT au taux maximal, pour les mois de mai, juin et juillet.

A partir du mois d'août, le personnel percevra le résiduel de la prime jusqu'au mois de décembre.

Or, ce mécanisme ne peut pas s'appliquer aux agents en situation d'arrêt maladie, compte tenu de la délibération de 2015 n'autorisant pas le versement de l'IAT en cas d'arrêt de travail.

Aussi, il est donc proposé d'abroger la délibération n°57 du 2 juin 2015, pour permettre aux agents en situation d'arrêt maladie de pouvoir percevoir leur prime annuelle.

Il est précisé que ce mécanisme de versement de la prime n'est valable que pour cette année, le nouveau régime indemnitaire appelé RIFSEEP devant être mis en place au 1^{er} janvier 2020.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'abrogation de la délibération n°57 du 2 juin 2015.

○ **045/2019 : Mission de coordination pour le recensement de la population / Versement d'une indemnité**

Monsieur BREME rappelle que Mme VERNEAU a réalisé la mission de coordination pour le recensement de la population, du 17 janvier au 16 février derniers.

Pour la réalisation de cette mission, qui a nécessité l'encadrement d'une équipe de 7 agents recenseurs et généré des heures supplémentaires, il est proposé de verser à la secrétaire générale, une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IHTS) de 1166,82 euros, versée sur trois mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette indemnité à la secrétaire générale.

○ **046/2019 : Demande de renouvellement de l'agrément pour le service civique**

Monsieur BREME rappelle que par délibération n°78 en date du 28 juin 2016, le Conseil Municipal approuvait le recours au service civique et autorisait le Maire à signer les contrats correspondants.

L'objectif d'un service civique est de mobiliser les jeunes dans des actions d'intérêt général et de leur proposer un nouveau cadre d'engagement dans lequel ils pourront s'investir et gagner en compétences.

L'offre du service civique est destinée aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) dans les modalités simples à mettre en œuvre :

- Une durée moyenne de 8 mois, une durée minimale de 24 heures/semaine.
- Une des missions dans neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation (solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence).
- Le versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat (473,04 €) et d'un soutien complémentaire (en nature ou espèces) servi par l'organisme d'accueil (107,50 €).
- Le bénéficiaire d'un régime complet de protection sociale financé par l'Etat.

Monsieur BREME rappelle que la commune d'Essômes-sur-Marne a obtenu un agrément, afin de pouvoir accueillir des emplois civiques, le 27 septembre 2016, pour une durée de 3 ans.

Celui-ci arrivant à expiration le 26 septembre prochain, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de renouvellement de l'agrément.

○ **047/2019 : Modification du tableau des emplois**

Monsieur BREME rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur BREME explique que suite au licenciement de Madame FARIA Gaëlle, pour inaptitude physique, le 22 janvier 2019, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois.

En effet, Mme FARIA n'étant pas remplacée, il est proposé la suppression du poste d'adjoint territorial du patrimoine. Il s'agit d'un poste à temps non complet (26h30).

Le comité technique sera saisi de cette demande de suppression le 24 juin prochain.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la suppression du poste d'adjoint territorial du patrimoine et la modification du tableau des emplois qui en découle.

FINANCES

○ **048/2019 : Budget principal / Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire explique que les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation de financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. Ils ne financent que le décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

La ligne de trésorerie est destinée à faire face à un besoin de fonds ponctuel, voire plus encore, éventuel. Il s'agit d'un droit de tirage permanent dont bénéficie la collectivité auprès de l'organisme prêteur dans la limite d'un plafond et d'une durée négociés dans le contrat et avec une mise à disposition immédiate des fonds.

Les flux sont inscrits hors budget, en classe 5 : comptes financiers ; les frais financiers qu'elle génère apparaissent dans le budget et doivent donc être financés par une recette propre.

Monsieur le Maire expose la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire. Il appartient à l'assemblée d'autoriser l'ouverture de la ligne de trésorerie et de déterminer son montant maximum par année civile.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 300 000,00 € par année civile.
- charge M. le Maire, par délégation de l'assemblée, conformément à la délibération n°51/2014, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du CGCT concernant la réalisation des lignes de trésorerie sur la base du montant maximum défini ci-dessus par année civile.

○ **049/2019 : Fonds de Concours Intercommunal / Demande de subvention à la CARCT**

Considérant que la commune d'Essômes-sur-Marne souhaite acquérir un micro-tracteur/gyrobroyeur et un véhicule utilitaire, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la CARCT.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité, la demande d'un fonds de concours à la communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry en vue de participer au financement de l'achat d'un micro-tracteur/gyrobroyeur et d'un véhicule utilitaire à hauteur de 9 995,66 € et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Il est précisé que ces projets d'acquisition sont subventionnés à hauteur de : 11 487 € au titre de l'API et de 17 230,50 € au titre de la DETR.

Au titre des fonds de concours, la commune disposera encore d'une enveloppe de 3 120,34 € pour le financement d'un projet programmé en 2020.

○ **050/2019 : GRDF / Redevance 2019 pour l'occupation du domaine public communal**

Monsieur le Maire explique que chaque année, un titre de recettes doit être mis en recouvrement concernant l'occupation du domaine public communal pour les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2019, selon le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 et la délibération du Conseil Municipal du 27/09/2007.

Pour cette année, la redevance s'élève à la somme de : 835, 36 €

A l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces relatives à l'encaissement de cette somme.

○ **051/2019 : Acquisition d'une parcelle de terrain**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un courrier en date du 20 mai 2019 a été adressé à Monsieur Alain RUCKEBUSCH, lui faisant une proposition d'achat pour la parcelle de terrain cadastrée YT n°48, dont il est propriétaire.

Il s'agit d'une parcelle d'une superficie de 20 a 81 ca sise au lieu-dit Pâture du Montcet et constitue la dernière parcelle à acquérir pour le projet de pôle environnemental envisagé par la commune.

L'offre d'achat est fixée à 850 euros.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette offre d'achat.

TRAVAUX

○ **052/2019 : Réalisation d'un rond-point CHARLIER-ALDI / Etude de faisabilité**

Suite aux différentes concertations, il s'avère que la société ALDI voudrait assez rapidement concrétiser la construction de son nouveau magasin, que le conseil départemental, interpellé par notre conseillère départementale Mme Maricot, est en attente d'une demande pour accéder au lieu-dit, que nous avons inscrit au PLU, la voirie joignant la RD969 à la rue de la Paix.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal valide le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Infra études, pour la réalisation de l'étude de faisabilité de création d'un giratoire.

○ **053/2019 : Travaux de création d'un réseau pluvial rue de la Marne / Lancement de l'appel d'offres**

Le réseau pluvial de la rue de la Marne est aujourd'hui obstrué. Un nouveau réseau prendra en compte à la fois les écoulements actuels et futurs écoulements des travaux hydro viticoles prévus. L'ensemble se rejettera dans un bassin de rétention.

Le lancement d'un appel d'offres s'avère nécessaire afin de réaliser les travaux de création d'un réseau pluvial et de réfection de la chaussée correspondante.

Le Conseil Municipal délibère favorablement à l'unanimité.

○ **054/2019 : Location de l'appartement situé au hameau de Monneaux (41b rue Hector Papelard) à Madame et Monsieur PINCHON**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un appartement situé au hameau de Monneaux, 41 b rue Hector Papelard, s'est libéré fin mai.

De nouveaux locataires, Madame et Monsieur PINCHON, ont fait savoir qu'ils souhaitaient louer l'appartement, à compter du 15 juin 2019. Le prix du loyer est de 605, 40 € hors charges.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la mise en location de l'appartement à Madame et Monsieur PINCHON, à compter du 15 juin 2019, pour une durée de 3 ans.

QUESTIONS DIVERSES

➔ **Courrier en réponse de La Poste** suite à la motion contestant les horaires d'ouverture restreint cet été Monsieur le Maire explique que La Poste a pris note de la motion de contestation prise par le conseil municipal mais répond que le contrat de présence postale territoriale 2017-2019, signé par l'Etat, l'association des Maires de France et La Poste valide les modifications temporaires d'ouverture des bureaux cet été, au motif d'une activité réduite pendant cette période.

➔ **Courrier de la SCP Chauvin & Coulon**, adressant à la commune le règlement définitif de 2 668,34 €, suite aux dégradations commises à la salle polyvalente, le 10 mars 2017

➔ **Courrier de la CARCT** : proposition de groupement de commande pour les études (maîtrise d'œuvre) et les travaux de voirie. Les communes intéressées doivent faire remonter leurs intentions d'adhésion et transmettre une délibération de principe.

➔ **Ville de Château-Thierry** : Présentation d'un camion autonome de réparation de voirie, le 17 mai

➔ **Distributeur de baguettes** : la boulangerie Moreau a fait savoir, dans un courrier en date du 7 mai, qu'elle ne pouvait pas installer un distributeur de baguettes uniquement pour une année, la machine étant amortie sur 5 ans.

Le projet est donc sans suite mais pourra être à nouveau étudié par la nouvelle municipalité si elle le souhaite.

➔ **Courrier de Monsieur Xavier Bertrand sur l'extension de l'expérimentation des emplois francs** : Monsieur le Président de Région informe que le dispositif des emplois francs sera étendu à tous les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de la région Hauts-de-France, et pas seulement à la métropole lilloise.

➔ **Projet de création d'une maison de justice et du droit à Château-Thierry** :

Par courrier en date du 26 mars 2019, la présidente du tribunal de grande instance de Soissons et le procureur de la République informe le Président de la CARCT de la création d'un lieu de justice sur l'arrondissement de Château-Thierry, afin de rendre aux habitants du sud de l'Aisne, un accès à la justice de proximité.

Il est par conséquent proposé que l'ancien tribunal d'instance de Château-Thierry accueille une maison de la justice et du droit mais à une date qui reste à définir, l'accord de la Chancellerie étant nécessaire.

→ Insécurité routière au lotissement des Coquelicots :

Un couple de riverains alerte les membres du conseil de la conduite dangereuse de certains automobilistes qui s'engagent dans la montée du lotissement des Coquelicots.

Ils font part de leur crainte d'un accident.

Un débat s'engage sur les divers aménagements possibles permettant de réduire la vitesse dans cette rue.

Une réunion de concertation avec les riverains sera très prochainement organisée à ce sujet.

☐ 6/ Agenda

- Cérémonie des Justes du dimanche 2 juin 2019 :

Monsieur le Maire fait part de la très belle cérémonie en mémoire des Justes qui a eu lieu le 2 juin dernier, en présence de Madame la Sous-Préfète de Château-Thierry.



- Lundi de Pentecôte, 10 juin : Journée du clocher : des visites par groupe de 10 personnes seront organisées, à partir de 10h00.

- Jeudi 20 juin, à 14h30, à Laon : signature du contrat territorial pour l'accueil et l'intégration des migrants, avec Monsieur le Préfet de l'Aisne

- Fête communale : les 6, 7 et 8 juillet avec concert sur la place Saint-Ferréol, le vendredi 5 juillet, à partir de 20h00 (voir affiche)

Il est précisé que le feu d'artifices sera tiré le samedi et non le dimanche. Des flyers seront distribués par le comité des fêtes.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été présentés et votés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h40.

Le secrétaire de séance
Monsieur Eric BREME

